

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 MAI 2003

Présidence : Nicole JANNIN. Secrétaire : Bernard DUCOULOUX

Excusé : Dominique COUDRY

Absents : Gisèle FINLAY, Audrey CAPRANI.

ORDRE DU JOUR

1°- Budget : décision modificative. Afin de combler un dépassement de crédits budgétaires en section d'investissement, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre 2 500 € sur le sur-équilibre de la section de fonctionnement, de les passer du compte 023 « virement à la section d'investissement » en dépenses, au compte 021 en recettes, pour les imputer à l'article 2313.

2°- Le conseil municipal, à 5 voix pour contre 3 abstentions, décide la création d'une carte communale sur le territoire de la commune afin d'organiser son développement.

3°- Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant de la taxe d'affouage pour l'année 2003 à 70 €

4°- Redevance ordures ménagères : décision modificative. Par suite d'une baisse de la population par rapport au dernier recensement, baisse non prise en compte par le SIPSCO, le conseil municipal décide à l'unanimité de porter le montant de la taxe de 37 à 40 € par habitant.

QUESTIONS DIVERSES.

- Le conseil municipal décide à l'unanimité de concéder un « prêt à usage » gratuit à Monsieur Marcel BONNET sur le reste de la parcelle ZA 115 « Planches du Vernois », soit une superficie de 7 628 m².
- Le conseil municipal décide à l'unanimité :
 - d'estimer la valeur du terrain utilisé pour la création du lotissement du Vernois à 20 000 Euros
 - de sortir ce terrain de l'actif du budget principal en réalisant les opérations comptables suivantes :

titre au compte 775 pour :	20 000 €
mandat au compte 675 pour :	18 860 €
titre au compte 2118 pour :	18860 €

Plus-value 1 140 €. compte 676 : 1 140 € et compte 192 1 140 €.
- Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire un mandat au compte 6015 «achat de terrain» du budget annexe lot. Du Vernois pour le montant de la valeur estimée, soit : 20000 €
- Le conseil municipal décide à l'unanimité le remboursement par le budget annexe lot. de l'étude réalisée par SOLETCO : titre compte 70872 du budget principal : 2954 €
- Mandat compte 6041 du B. lotissement : 3529,98 €

- Le conseil municipal fixe à l'unanimité le prix de vente du terrain loti à : 42 €. le M2. Il autorise le maire à contracter une ouverture de Trésorerie avec le Crédit Agricole , pour un montant de 260 000 € au taux fixe de 3,6% l'an.
- Le conseil municipal accepte à l'unanimité le contrat de prestations de services passé avec le bureau d'étude IDBE pour un montant de : 1 528,70 €
- Le CM décide à l'unanimité de payer l'achat du photocopieur d'un montant de 1 136 €, sur la section d'investissement
- Le CM décide à l'unanimité de vendre l'ancien photocopieur au prix de 76 € et l'ancienne machine à écrire à : 50 €

Le Maire,

Nicole JANNIN